

PROCES – VERBAL

Objet : BUREAU COMMUNAUTAIRE – CCVD

Date : 4 OCTOBRE 2022

20 PRÉSENTS :

MMES MANTONNIER N., MARION C., MOULINS-DAUVILLIERS G., GRANGEON S.
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., GAFFIOT F., GAGNIER G., MOREL L.,
BOUCHET JL., ESTEOLLE R., PATONNIER T., SAYN L., CHAGNON JM., CHAVE P., LOMBARD F., PEYRET
JM.

3 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES JACQUOT C., CHALEAT R.
MR CROZIER G.

MEMBRES EN EXERCICE : 31

QUORUM : 16

5 ABSENTS EXCUSES :

MME VIALLOAN AL.
MRS FAYARD F., MACLIN B., VALLON C., RIBIERE P.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / MOBILITES

1. Développement de la pratique du vélo / plan de financement et demande de subvention LEADER 2022

II / SERVICES AUX COMMUNES

2. Secrétariat de mairie permanent : Francillon sur Roubion et Montclar sur Gervanne

III / ECONOMIE

3. Parc d'activités de CONFLUENCE – Livron : transfert de foncier aux différents collectivités compétentes à l'issue des travaux.

IV / AFFAIRES JURIDIQUES

4. Groupement de commandes Livron – Loriol-sur-Drôme : approbation du marché d'assurances

Le procès-verbal du bureau du 06/09/22, n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.



Point 1 Développement de la pratique du vélo / plan de financement et demande de subvention LEADER 2022

Madame Christine Marion rappelle que la Communauté de communes du Val de Drôme a été lauréate en partenariat avec la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans de l'appel à projet « Vélo et Territoires ».

Les subventions obtenues ont permis de financer des actions pour développer la pratique du vélo sur le territoire : schéma cyclable, achat de vélos électriques, cours de remise en selle, promotion du vélo (par des événements grand public), coup de pouce réparation vélo.

Des actions en faveur de la pratique du vélo perdurent en 2022 : bonus vélo (aide à l'achat), service de location 2 roues, poursuite du schéma cyclable ...

Certaines de ces actions sont éligibles au programme européen Leader : promotion du vélo par des événements grand public et signalétique de la VéloDrôme.

Les évènements grand public 2022 sont :

- La « semaine du vélo » organisée du 7 au 11 juin dernier avec des animations dans les communes d'Allex, Cliousclat et Livron, Mirmande, Saou et Suze et une fête du vélo le samedi à l'écosite du val de Drôme
- « Cyclistes, Brillez ! » organisée en fin d'année. C'est une campagne de sensibilisation des cyclistes sur la circulation à vélo la nuit de la FUB. La Communauté de communes du Val de Drôme souhaite à cette occasion organiser dans les communes des stands d'information et de distribution d'accessoires (éclairage, gilets jaunes, brassards fluos, écarteurs de danger, etc.).

La signalétique de la VéloDrôme sera revue et améliorée : remplacements des panneaux de signalisation, pose de nouveaux panneaux si nécessaire ou déplacements de panneaux mal situés. Une signalétique de rabattement sera également mise en place. Elle permettra d'indiquer les villages alentours de la VéloDrôme ainsi que de signaler la VéloDrôme depuis les villages.

Cela fait suite à une étude dite « de jalonnement » financée par l'appel à projet Vélos et territoire et réalisée en 2021. Cette étude a répertorié tous les panneaux de signalétique de la VéloDrôme et a identifié les problèmes (panneaux manquants ou mal positionnés). Dans cette étude des propositions précises sont faites pour la mise en place d'une signalétique de rabattement.

Le plan de financement des deux actions est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Promotion du vélo (semaine du vélo et évènements « cyclistes brillez »)	13 600 €	Financements européens (LEADER) sollicité	20 000 €
Signalétique VéloDrôme	11 400 €	Autofinancement CCVD	5 000 €
Total	25 000€	Total	25 000 €

Madame la Vice-Présidente rappelle l'achat de 10 vélos électriques d'ici fin 2022 qui seront mis en location. Cette action rencontre un grand succès puisque toute la flotte est réservée pour plusieurs mois encore (Sur 9 mois de location cette année, 11 000 € de recettes). L'éco compteur de la passerelle entre Allex et Eurre fait état de 163 passages par jour.

Monsieur Jean Marc Peyret fait remarquer que la signalétique de la piste cyclable le long de la digue à Livron-sur-Drôme est en très mauvais état. Va-t-elle être remplacée ? Elle est déviée pour permettre les travaux de la déviation RN7.

Madame Christine Marion répond que cette portion est concernée par le changement des panneaux.

Le Bureau :

- *approuve le plan de financement*
- *sollicite le co-financement du FEADER via le programme LEADER pour un montant de 20 000 € HT*
- *dit que les crédits sont inscrits au budget en cours*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

II – SERVICES AUX COMMUNES

Point 2 Secrétariat de mairie permanent : Francillon sur Roubion et Montclar sur Gervanne

Monsieur Gérard Gagnier rappelle que, depuis 2015, la CCVD propose aux communes, dans le cadre de la mutualisation, la mise à disposition de secrétaires intervenant de façon permanente. Ce service a été créé pour répondre aux demandes de communes qui avaient des difficultés de recrutement.

Pour le secrétariat permanent, la CCVD assure le recrutement et la gestion des emplois. Les communes remboursent le salaire et les charges sociales au réel, les formations, les frais de gestion 5 % (gestion de la paye, des congés, de la carrière), les frais de déplacement au réel.

Depuis mai 2022, 14 communes bénéficient de ce service assuré par 9 agents : Autichamp, Beaufort sur Gervanne, Cobonne, Chabrilan, Cliousclat, Eygluy-Escoulin, Félines sur Rimandoule, Gigors et Lozeron, Grâne, le Poët-Célar, Mornans, Omblèze, Plan de Baix et Suze.

Fin 2021, début 2022, les communes de Francillon sur Roubion et Montclar sur Gervanne ont sollicité la communauté de communes pour bénéficier du service permanent de secrétariat de mairie à raison de :

- 15 heures hebdomadaires pour la mairie de Francillon sur Roubion,
- 16 heures hebdomadaires pour la mairie de Montclar sur Gervanne.

Pour Francillon sur Roubion, la demande fait suite au départ à la retraite de la secrétaire. Pour Montclar sur Gervanne, la secrétaire a quitté son poste pour une autre mairie.

La CCVD peut répondre favorablement à ces demandes. Un agent recruté pour 31 heures hebdomadaires peut assurer ces missions.

Pour acter cette décision, il s'avère nécessaire de modifier l'annexe n°4 de la convention-cadre de mutualisation correspondant au fonctionnement du secrétariat de mairie permanent.

16 communes bénéficieront alors du service de secrétariat de mairie permanent assuré par 10 agents.

Monsieur le Vice-Président propose le projet de modification de l'annexe n°4 au Bureau Communautaire

Par ailleurs, il signale la difficulté à recruter du personnel qualifié et opérationnel de suite. Le Centre de Gestion a mis en place une formation initiale spécifique pour ce métier ce qui permet ainsi à des personnes d'accéder aux postes proposés. Reconstituer un pool de secrétaires de mairie est compliqué, ce personnel étant plus mobile qu'auparavant.

Monsieur Loïc Morel trouve anormal que la CCVD ne prenne pas en charge les formations des secrétaires de mairies. S'il est normal que la commune paye les formations particulières ou spécifiques, la CCVD devrait prendre en charge les formations « généralistes ».

Dans le cas de Félines, la secrétaire a été formée aux frais de la commune. Suite à son départ, elle va être remplacée. Si une formation est nécessaire, la commune devra s'en acquitter encore une fois.

Monsieur Gérard Gagnier indique qu'une réflexion avec un bureau d'études sur les formations internes (acquisition de compétences pratiques) est en cours. Elles seront prises en charge par la CCVD.

Monsieur Jean Serret rappelle que ce service a été conçu pour qu'il n'y ait pas de reste à charge pour la CCVD. Les communes remboursent les salaires, frais de déplacement du personnel mis à disposition.

Le Bureau :

- approuve la mise en place des missions de secrétariat permanent pour les communes de Francillon sur Roubion et Montclar sur Gervanne suivant les modalités et les temps hebdomadaires proposées ci-dessus*
- approuve la modification de l'annexe 4 - secrétariat de mairie permanent — de la convention cadre de mutualisation des services qui intègre ces missions*
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

III – ECONOMIE

Point 3 Parc d'activités de CONFLUENCE – Livron : transfert de foncier aux différents collectivités compétentes à l'issue des travaux.

Monsieur Jean Serret rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme a réalisé en 2019, afin d'atteindre l'objectif du projet de territoire « Favoriser la création d'emplois », l'aménagement des parcs d'activités économiques intercommunaux, parmi lesquels le parc d'activités de Confluence, sur la commune de Livron-sur-Drôme.

Une délibération avait été prise au bureau communautaire du 03/11/2020, n°06/03-11-20/B approuvant le transfert de foncier ci-dessous par actes administratifs. A ce jour, il convient d'effectuer ce transfert par actes notariés et non par actes administratifs, les cessions et acquisitions restant les mêmes.

Pour rappel, les transferts de foncier sont les suivants :

La CCVD cède les parcelles suivantes à la commune de Livron-sur-Drôme,

- YD n°502 (9 m²)
- YD n°510 (4 m²)
- YD n°511 (76 m²)
- YD n°513 (12 m²)
- YD n°515 (1142 m²)
- YD n°516 (283 m²)
- YD n°517 (221 m²)

Elles correspondent au chemin des Saules et au canal des 14 pouces et représentent 1 747 m².

Il est proposé de vendre ces parcelles à l'euro symbolique pour l'ensemble des parcelles.

La CCVD cède la parcelle suivante à l'Etat,

- YD n°518 (224 m²)

Elle correspond à la branche d'accès au futur giratoire de la déviation de la RN7.

Il est proposé de vendre cette parcelle à l'euro symbolique.

Pour le Conseil départemental, la CCVD vend certaines parcelles et en achète d'autres pour son compte (bassins de rétention des eaux pluviales).

La CCVD cède les parcelles suivantes au département de la Drôme,

- YD n°519 (2 469 m²)
- YD n°521 (155 m²)
- YD n°522 (1 m²)



Elles correspondent à l'emprise de la RD86 et représentent 2 625 m².
Il est proposé de vendre ces parcelles à l'euro symbolique pour l'ensemble des parcelles.

Les emprises du Domaine Public Départemental transformées en espaces verts pour la gestion des eaux pluviales du parc d'activités représentent une surface de 241 m². Il convient de les transférer à la CCVD. Il s'agit des parcelles :

- YD n°525 (236 m²)
- YD n°526 (1 m²)
- YD n°527 (4 m²)

Il est proposé d'acheter ces parcelles à l'euro symbolique.

Pour l'ensemble de ces transferts de foncier, il est proposé de réaliser des actes notariés.

Les avis des domaines du 14/09/2022 indiquent une valeur de 1 € symbolique HT pour toutes les parcelles citées.

Le Bureau :

- propose d'annuler et de remplacer la délibération n°06/03-11-20/B du 03/11/2020,
- approuve le transfert de foncier proposé ci-dessus, par actes notariés
- décide de vendre à l'euro symbolique les parcelles ci-dessus exposées à la commune de Livron-sur-Drôme (surface totale de 1 747 m²), à l'Etat (surface totale de 224 m²) et au Département de la Drôme (surface totale de 2 625 m²)
- décide d'acheter les parcelles ci-dessus exposées au département de la Drôme à l'euro symbolique (surface totale de 238 m²)
- autorise le Président à signer les actes de vente et d'acquisition.
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – AFFAIRES JURIDIQUES

Point 4 Groupement de commandes Livron – Loriol-sur-Drôme : approbation du marché d'assurances

Monsieur Jean Serret rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme a délibéré en date du 19 avril 2022 par délibération n°14/19-04-22/C pour constituer un groupement de commandes avec les communes de Livron, de Loriol et le CCAS de Livron en vue de passer un marché d'assurances.

L'estimation de l'ensemble des besoins du groupement en matière d'assurances excédait le seuil des marchés formalisés de services (supérieur à 215 000 € HT) ce qui a conduit à lancer un appel d'offres ouvert.

Un avis de marché a donc été publié sur le profil acheteur marches-publics.info ainsi que sur le BOAMP et le JOUE.

Ce marché est alloti et comporte 3 lots :

1. Lot 1 : Assurance responsabilité civile (RC) et protection juridique
2. Lot 2 : Assurance dommages aux biens
3. Lot 3 : Assurance flotte automobile et auto-mission

La date de limite de remise des offres était fixée au 10 juin 2022 à 12h00.

3 plis ont été reçus par voie dématérialisée : 1 pour le lot 2 – 2 pour le lot 3

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'analyse présentée en commission d'appel d'offres réunie le 30 juin 2022 :

- Lot n° 1 : Aucune offre n'a été déposée : le groupement de commandes peut passer un marché public de gré à gré avec l'assureur de son choix

7 assureurs ont été consultés mais aucun ne souhaite assurer ni le groupement ni la CCVD seule.

Monsieur Jean Serret indique que le Sud Est étant classé zone inassurable du fait des nombreux risques (inondations, incendies, gonflements argiles, tremblements de terre, ...) aucun assureur ne prend la RC en charge, le risque dépassant leur capacité de remboursement.

Il informe avoir écrit au Ministère pour signaler cet état de fait, ainsi qu'aux parlementaires de la Drôme.

La France est un des rares pays qui assurent les risques nationaux en les faisant financer par des taxes sur la grande distribution. Cela représente un fonds annuel de 5.4 milliards. Il est à ce jour totalement utilisé.

- Lot n° 2, une seule offre a été déposée (SMACL).
L'offre ne comportait pas de mémoire technique. Le prix relatif à la commune de Loriol-sur-Drôme était également exorbitant. L'offre est irrégulière et inacceptable. Le lot n° 2 a été déclaré infructueux.

Pour le lot n° 2, le groupement de commandes a décidé de lancer une procédure avec négociation ouverte à tous les candidats potentiels, avec publication d'un nouvel avis de marché au JOUE et au BOAMP.

Une seule nouvelle offre a été déposée au titre de la procédure de négociation lancée par le groupement de commandes. Cette offre présentée par la SMACL est supérieure à sa précédente offre en termes financiers. Le candidat a toutefois indiqué qu'il n'était pas en mesure d'« ouvrir des négociations tarifaires ».

Au regard de l'analyse des critères de sélection des offres, l'offre initiale de la SMACL est la seule offre recevable ; elle est donc déterminée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le groupement de commandes.

Monsieur Claude Aurias indique que la prime pour sa commune est multipliée pratiquement par 10.

Bien que le PPRI (plan de prévention des risques naturels d'inondation) ne soit pas validé, les assureurs le connaissent et estiment que les risques sont trop importants. Ils ne font pas d'offres ou à des prix exorbitants.

La seule solution pour les communes est d'être son propre assureur en provisionnant annuellement.

Madame Christine Marion dit que la CCVD a peut-être un rôle de porte-parole auprès des communes sur ce sujet.

- Lot n° 3, deux offres ont été déposées. Elles étaient toutefois irrégulières, notamment en l'absence du mémoire technique. Le lot n° 3 a été déclaré infructueux pour ce motif.

Le groupement de commandes a conduit une procédure avec négociation uniquement avec les deux candidats ayant produit une offre irrégulière (groupement PILLIOT-GLISE et GROUPAMA).

Les deux nouvelles offres déposées par ces deux candidats sont régulières et conformes au règlement de consultation établi spécifiquement pour cette procédure avec négociation. Au regard de l'analyse des critères de sélection des offres, l'offre globale du groupement PILLIOT-GLISE est économiquement la plus avantageuse.

Suite à une question de Monsieur Fabien Lombard sur l'automission, il est expliqué qu'il s'agit de l'assurance des personnels ou élus en mission pour leur collectivité avec leur propre véhicule.

La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 29/09/22 pour l'attribution des lots 2 et 3.

Les marchés sont passés pour une durée totale de 5 ans.



La Commission d'appel d'offres du 29/09/22 a attribué les lots suivants (distribution de la délibération complétée aux membres de l'assemblée) :

N° intitulé et du lot	Nom du candidat	Taux en € HT	Prime annuelle en € TTC	Montant du marché sur 5 ans en € TTC
2 : Assurance dommages aux biens	SMACL	Livron : 0.64 Loriol : 1.15 CCVD : 1.34	Ensemble : 90 412,43 Livron : 21 803,75 Loriol : 40 927,35 CCVD : 27 681,33	Ensemble : 452 062,15 Livron : 109 018,75 € Loriol : 204 636,75€ CCVD : 138 406,65€
3 : Assurance flotte automobile	PILLIOT-GREAT LAKES INSURANCE SE	/	Ensemble : 60 914,6 Livron : 20 074.89 Loriol : 11 297.33 CCVD : 25 142.38 +4 400 (automission)	Ensemble : 304 573.00 Livron : 100 374.45 Loriol : 56 486.65 CCVD : 125 711.9 + 22 000 soit 147 711,90
MONTANT TOTAL TTC DU MARCHÉ				756 635.15

Le bureau :

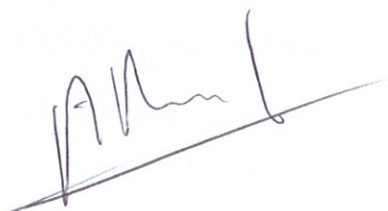
- Autorise le Président à signer le marché pour les lots 2 et 3 avec les entreprises suivantes (pour la part du groupement relative aux besoins de la CCVD) :
 - Lot n°2 à SMACL pour un montant de 138 406.65 € TTC pour toute la durée du marché (5 ans)
 - Lot n°3 à PILLIOT-GREAT LAKES INSURANCE SE pour un montant de 147 711,90€ TTC pour toute la durée du marché (5 ans)
- Soit un montant total (hors lot 1) pour toute la durée du marché (5 ans) de :
 - 286 118,55€ TTC pour la CCVD
 - 209 393,2 €TTC pour Livron
 - 261 123,4 € TTC pour Loriol
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 19 h.

Fait à Eurre, le 11 octobre 2022

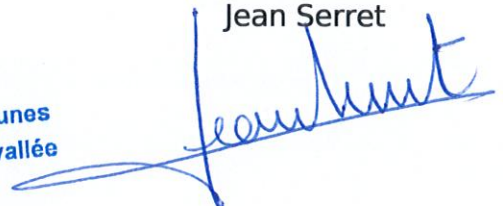
Le secrétaire de séance

Robert Arnaud



Le Président,

Jean Serret



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

